

Compte rendu du CDEN du 15 novembre 2019

Présents : le Préfet J. Witkowski, le ASEN C. Mauny, l'IEN adjoint au DASEN O. Bost, les services DSDEN G. Munier et L. Roussillat, le VP du Conseil départemental A. Vallat et son attachée, M. Miaille (associations), Mme Verdhelen (département), les syndicats 4 FSU, 2 SE et UNSA, 1 SUD, 1 FO FNEC, 2 SNALC SNE, les parents 1PEEP et 6 FCPE, 1 maire et 1 conseiller départemental, 1 DDEN. (votants 21).

Déclarations liminaires des syndicats portant essentiellement sur leurs conditions de travail et les retraites et du DDEN (voir texte).

Validation des **candidatures de 4 DDEN** (1 nppv FO, 5 abstentions FSU, 15 pour).

Adoption du **RI du CDEN**, 5 abstentions dont 4 FCPE.

Adoption du **PV du CDEN** du 3 juillet 2019.

L'ordre du jour porte essentiellement sur le bilan de la rentrée 2019 aussi bien quantitatif que qualitatif. Nombre d'élèves, pourcentages de réussite au DNB et bacs, Organisation et répartition des moyens, absentéisme, etc... (*voir le diaporama*)

Quelques chiffres : 98136 élèves dans le 1er degré, 78583 élèves dans le 2nd degré, 4187 en Post bac. Ces chiffres sont en augmentation.

Résultats au DNB et Bacs : Les résultats passent au dessus de la moyenne nationale tant au niveau académique qu'au niveau départemental et cela pour la première fois d'aussi loin que l'on s'en souvienne.

Organisation, effectifs et répartitions des moyens (*voir diaporama*)

Rythmes scolaires : Cette année 14 communes conservent le rythme de 4,5 jours de classe par semaine (*voir la liste des communes*)

En termes d'**effectifs** 600 élèves supplémentaires étaient attendus et seulement 500 ont été constatés à la rentrée dans le 1^{er} degré. Les seules communes dont le nombre d'élèves augmente sont Montpellier, Castelnaud le Lez, St Jean de Védas et Béziers. Le nombre d'élèves baisse dans toutes les autres villes (Sète, Lunel, Agde, Frontignan, Mauguio, Lodève, La Grande Motte, Bédarieux...)

Répartition des moyens 1er degré : Le DASEN présente 2 graphiques : nombre d'élèves par classe et nombre de classes par école.

Concernant le 1er graphique, on constate que le nombre pivot est de **25 élèves par classe**.

L'UNSA Education intervient sur le 2nd graphique qui montre que 131 écoles sont des écoles de moins de 4 classes, donc sans décharge de direction. Alors que dans le même temps 25 écoles comptent entre 16 et 20 classes, soit une structure plus importante que des petits collèges.

Ce graphique devra être un point d'appui dans les discussions qui vont avoir lieu dans les semaines à venir concernant les mesures d'urgence à mettre en oeuvre pour la direction d'école.

CP/CE1 dédoublés : 38 écoles sont concernées par le dédoublement : 25 REP + (94 CP et 90 CE1) et 13 REP (50 CP et 46 CE1). Le dédoublement en éducation prioritaire concerne 3392 élèves et 294 enseignants. Le dédoublement physique a augmenté. On passe de 52% à 62%.

Bilan des mesures 1er degré : Créations de 46 dispositifs dédoublés, 3 ULIS, 2 référents...
Fermetures de 6 PMQC et de 8 maîtres G

Remplacement : 10,71% de remplaçants = 579. Le nombre de journées de formation augmente avec plus de journées remplacées et une diminution (pour la 3^{ème} année) du nombre de journées non remplacées. 50 remplaçants y sont affectés

Effectifs 2nd degré : +900 en prévisionnel. +950 en constat. +43 élèves en SEGPA.

Toutes les communes augmentent en nombre de collégiens sauf Sète.

Hérault : 26,3 élèves/classe, Académie : 26 élèves /classe, National : 25,1 élèves/classe

Cette moyenne masque les disparités importantes et assumées entre l'éducation prioritaire et les établissements hors EP. En EP : 23,4 élèves/classe, Hors EP : 26,9 élèves/classe

Répartitions moyens 2nd degré : *voir diaporama*

Devoirs faits existent dans tous les établissements et il y a beaucoup plus d'heures par élève en EP.

30% des élèves EP bénéficient de devoirs faits contre 18% hors EP.

Orientation : entre 10% et 11% de dérogations accordées sur Béziers et Montpellier. Le nombre de dérogations accordées est en légère baisse. Motifs des dérogations : handicap, santé, fratries, parcours ou convenances personnelles.

Absentéisme : 234 cas signalés en 1^{er} degré, 522 en 2d (429 en collèges, 24 en lycées et 69 en LP). Traitement dans le 1^{er} degré : 198 rappel à la loi, 24 convocations des familles, 15 stages de parentalité, 62 signalements au Procureur de la République, 45 autres. Dans le 1er degré, le suivi de l'absentéisme est en net progrès même si de nombreuses améliorations sont encore possibles. L'UNSA Education salue le travail et les évolutions positives, notamment dans le 1er degré, mais précise que localement, les moyens et les acteurs ne sont pas toujours coordonnés (CCAS, AS du département, CAF, Rectorat...) Il y a également un premier travail à faire concernant les référents absentéisme. La circulaire adressée à toutes les écoles au mois de septembre est TRES incomplète (carte des référents) et les directrices.teurs d'écoles voient souvent tout le travail effectué sur l'école rester sans réponse...

Dans le 2nd degré, 528 élèves passent en **conseil de discipline**. 230 sont exclus et doivent être scolarisés ailleurs. Le principal motif est "comportement inadapté".

Scolarisation des élèves allophones : Forte hausse du nombre d'élèves : 1341 en 2017-2018 et 1933 en 2018-2019. Forte hausse particulièrement dans le 1er degré (+600) alors que dans le même temps, le nombre d'emplois dédiés à la prise en charge de ces élèves n'évolue pas.

Pour l'UNSA Education, il s'agit d'une véritable priorité pour la carte scolaire à venir.

Elèves en situation de handicap : on note une forte augmentation à tous les niveaux : ULIS École +20 , ULIS Collège +50, + 500 élèves avec AESH dans le 1er degré, + 200 élèves avec AESH dans le 2nd degré, +1000 AESH. Gros efforts faits mais encore trop d'enfants non scolarisés dans la bonne structure (manque de places en ITEP et en IME).

Projet académique : il se décline selon 4 axes :

Axe 1 : Une académie porteuse de valeurs

Axe 2 : Une académie qui fait réussir

Axe 3 : Une académie qui coopère

Axe 4 : Une académie accessible, innovante et éco-responsable

(Voir projet académique sur le site du rectorat)

Questions diverses :

1. Dans le cadre du transfert de compétence de la **gestion des réseaux informatiques des collèges** au conseil départemental, pouvez nous fournir un calendrier d'intervention par collège ? Est-ce que ce calendrier peut être construit en fonction des urgences déjà diagnostiquées, notamment pour intervenir en priorité au collège Jean Bene de Pézenas où le réseau dysfonctionne vraiment, même si en tant que cité scolaire, l'intervention est normalement prévue en dernier ? Le vice président à l'Education du conseil départemental rappelle que cette compétence qui lui a été transférée coûtera 4 Millions d'euros au CD. Il précise qu'à l'heure actuelle le département n'a toujours pas hérité de la compétence de la cité scolaire de Pézenas qui, pour des raisons un peu floues, demeure aux services académiques. Il précise qu'à Pézenas les installations n'étaient pas conforme et pour certains non répertoriés (serveur non officiel truffé de virus qui a transformé le serveur officiel en un outil de téléchargement illégal avec la Russie...). Pendant plusieurs jours le réseau de Pézenas était donc totalement inopérant à cause de ce virus. Il précise qu'à l'avenir il faudra se conformer au cahier des charges départemental. Les machines et les accès devront être régulés et connus pour des raisons évidentes de sécurité. Il dresse alors la liste des établissements qui seront pris en charge en 2020 en rappelant que la priorité est donnée aux établissements équipés de la fibre optique.

2. **Carte scolaire** : Monsieur le Directeur Académique a annoncé lors de la précédente carte scolaire vouloir prendre en compte l'effet « structure » des écoles afin d'affiner les mesures de carte scolaire. L'effet structure prendra-t-il également en compte la taille des classes ?

Le DASEN précise que ce sont les IEN qui doivent être informés d'éventuels problèmes de locaux (taille ou dispositions des classes) et qui les lui font remonter afin que ces spécificités soient prises en compte lors de la carte scolaire.

3. L'UNSA Education souhaiterait que soit communiqué à l'ensemble des membres du CDEN une mise à jour de la liste des **établissements hors-contrat** présents dans notre département et une statistique concernant **l'instruction dans la famille** ; réponse du DASEN : 21 écoles hors contrat 1er degré et 28 dans le 2nd degré. 728 élèves en 2018 et 903 à ce jour pour l'instruction à domicile. 240 élèves pour les 6/10 ans. Pour la périodicité des **contrôles** effectués dans les établissements hors contrat et pour l'instruction dans la famille, le DASEN précise qu'un contrôle immédiat a lieu à l'ouverture puis dans les 5 premières années d'existence. Le contrôle est effectué par des équipes académiques constituées de 3 personnes (IEN, IENA...).. Le bilan de ces contrôles montre 3 contrôles négatifs. Un 2ème contrôle sera mis en place. Concernant l'instruction à domicile, les IEN s'occupent de ces visites et l'augmentation notable de la scolarisation à domicile n'aurait pas impacté la périodicité des visites pour l'heure. Si pas d'amélioration entre le 1^{er} et le 2d contrôle, l'IEN inscrira d'office l'enfant dans une école.

Autres questions diverses :

Construction d'un nouveau collège sur Montpellier ?

Le vice président à l'Éducation du conseil départemental précise que le département procède depuis de nombreuses années à des acquisitions dans le quartier du Mondial 98. Il disposerait actuellement d'un terrain suffisant pour envisager la construction d'un collège afin de soulager le collège des Aiguerelles qui n'a pas encore atteint le seuil critique mais qui l'aura atteint à très court terme. Cela entraînera inévitablement une re-sectorisation de l'ensemble des établissements du sud de Montpellier.

Concernant **l'école des Tamaris à Béziers**, le Préfet expose la situation et les mesures qui ont été prises pour une scolarisation retrouvée le 12 novembre dans diverses structures, la mise ne place de modules sur site pour la rentrée de Janvier et la reconstruction de l'école pour la rentrée 2021.